

Direction Générale des Services
Prévision Programmation
JPB/CT/VB

N°112/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2023 pour financer des aménagements urbains favorisant la qualité du cadre de vie au travers de la réhabilitation et du réaménagement des espaces publics avenue des Aubépines / Gabriel Péri / Brossolette.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN du 23 novembre 2018 portant création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT),

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Vu la délibération n°13 du 25 janvier 2021 au point 26° permettant à Monsieur le Maire de demander directement à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions. Etant précisé que cette délégation est générale et concerne toutes demandes de subventions en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable accompagnée des plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires,

Considérant la nécessité de réhabiliter et de réaliser des réaménagements urbains améliorant la qualité du cadre de vie,

Considérant la signature par l'Etat et la publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val d'Oise le 17 février 2022, de la convention validant le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoriale (ORT) reprenant le Quartier des Marronniers à Gonesse au sein d'une ORT intercommunale Multisites,

Considérant que le quartier des Marronniers est par ailleurs en NPNRU,

Vu le plan de financement établi pour sa réalisation, ci-annexé pour un montant global estimé à 375 632 € HT, soit 450 758 € TTC.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060

95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

DECIDE

- **De solliciter** une subvention auprès de l'Etat en déposant un dossier finalisé pour un montant maximum, dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2023, conformément au plan de financement et à l'échéancier joints à la présente décision,
- **De signer** les conventions attributives de subventions correspondantes et tout document fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

- **De solliciter** toute autre subvention pouvant contribuer au financement de cette opération,
- **De s'engager** à ce que la commune prenne en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 21 mars 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **21 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **22 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique
de la Ville 2023 pour financer des aménagements urbains favorisant la

Objet de l'acte : qualité du cadre de vie au travers de la réhabilitation et du
réaménagement des espaces publics avenue des Aubépines / Gabriel
Péri / Brossolette.

.....
Date de décision: 21/03/2023

Date de réception de l'accusé 21/03/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023DECISION112

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230321-2023DECISION112-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 112.pdf (99_AI-095-219502770-20230321-
2023DECISION112-AI-1-1_1.pdf)